



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 39726

Texte de la question

M. Léonce Deprez à l'heure où le Gouvernement a annoncé la mise en place des contrats de plan Etat-régions demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui préciser les raisons pour lesquelles, dans les contrats de plan s'achevant au 31 décembre 1989, 20 % des 27,6 milliards de francs inscrits en faveur du développement routier national n'ont pas été mis en place, alors même que des centaines de communes attendaient, avec impatience, le déblocage de ces crédits pour réaliser des aménagements routiers indispensables et que des projets, prêts à démarrer, étaient en attente des crédits prévus dans ces contrats de plan Etat-régions qui se terminent, avec une année de prolongation, au 31 décembre 1999.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement confirme à l'honorable parlementaire la réponse qu'il a faite à sa question écrite n° 53792 du 20 novembre 2000 portant sur le même sujet.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39726

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 23

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3274